

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2023-R-005

Séance du 24 janvier 2023

**Avis relatif à la demande d'autorisation de travaux en lien avec la restauration
écologique sur le site de la Rivoire dans la Réserve Naturelle Régionale des Isles du
Drac**

Lors de la séance du 24 janvier 2023, le CSRPN a examiné la demande d'autorisation de travaux relatifs au projet de restauration écologique sur le site de la Rivoire dans la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Isles du Drac.

Considérant que ce projet :

- 1) est en conformité avec le plan de gestion 2019-2023 de la RNR (actions IP 06, IP 08, CI 15 et MS 17) ;
- 2) contribuera à améliorer la fonctionnalité du cours d'eau, notamment en amont du seuil de La Rivoire ;
- 3) engendra des effets positifs en amont du seuil de La Rivoire y compris en laissant la gravière capturer les sédiments du cours d'eau. Le CSRPN souligne à ce titre le caractère expérimental de l'opération qui nécessiterait à la fois suivi à moyen terme et retour d'expérience ;
- 4) apportera des gains en naturalité malgré les fortes contraintes anthropiques qui affectent ces milieux ;
- 5) permettra de réduire les interventions récurrentes notamment celles destinées à assurer le maintien de l'alimentation du canal de Malissoles.

Le CSRPN souligne la qualité du dossier transmis, et rend un **avis favorable à condition** que soient recherchés des dispositifs en matériaux biosourcés que ce soit la drome ou tout autre élément introduits dans la RNR.

Il convient de bien intégrer que le réaménagement du seuil favorise certes une restauration ciblée de la continuité hydrobiologique mais ne garantit en rien celle des sédiments graveleux, éléments essentiels pour le maintien d'une bonne dynamique fluviale et donc des milieux, et espèces associées ; par conséquent, le CSRPN recommande vivement au gestionnaire de poursuivre l'engagement pour mener à bien les actions nécessaires pour assurer la recharge sédimentaire à l'aval du seuil.

Le président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

